



Edition n°166/novembre-avril 2021

SOMMAIRE

LE MOT DE LA SYNDIQUE	3
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 AVRIL 2021	6
ORDRE DU JOUR	6
RECAPITULATIF DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020	7
RECAPITULATIF DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2020	8
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2020	9
EVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES	11
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	13
LES PROJETS TERMINES ET EN COURS	13
DERNIERES MINUTES	14
CLIN D'OEIL	14
INFORMATIONS GENERALES	14
ELECTIONS COMMUNALES DU 7 MARS 2021	14
COMMISSIONS FINANCIERE, NATURALISATION, AMENAGEMENT – LEGISLATURE 2021-2026	15
RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE	15
COMPACTEUR EN PANNE OU ABSENT– QUE FAIRE ?	16
FERMETURE DE LA DECHETTERIE LE JEUDI	17
LOCATION – NOUVEAUX TARIFS (1 ^{ER} JANVIER 2021)	17
LA VIE DE LA COMMUNE	18
MOYEN DE PAIEMENT – TWINT	18
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	18
FETE NATIONALE 2021	18
LES NOUVEAUX HABITANTS	19
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES	19
LES PETITES ANNONCES	20
NETTOYAGES D'ETE	20
FANFARE	20
SOCIETE DE JEUNESSE D'AUTIGNY – RECHERCHE ABRI	21
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2021-2022	21
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LE P'TIT BONHEUR » - VACANCES SCOLAIRES	21
ARCOS – INSERTION PROFESSIONNELLE DE SARINE-OUEST (IPSO)	22
ETAT DE FRIBOURG – FRIBOURG POUR TOUS	23
CAISSE DE COMPENSATION – FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT POUR LES MASQUES DE PROTECTION	23
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY	25
PANDA CLUB	27
INFORMATIONS / BON A SAVOIR	28
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG	28
CARTE-CULTURE	28
CHRONIQUE FORESTIERE ANNUELLE	29
FORETS-SARINE ET FORETS FRIBOURG – LE BOIS DE NOS FORETS PAS ASSEZ UTILISE	30
LIGUES DE SANTE DU CANTON DE FRIBOURG	32
CIPRET – PREVENTION DU TABAGISME – FRIBOURG	33
LES 50 ANS DU SUFFRAGE FEMININ LES ETAPES SUR LE LONG CHEMIN VERS L'EGALITE POLITIQUE	34



Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Nous voici arrivés au terme d'une législature un tant soit peu intense et bousculée ...

Tout d'abord, au nom de mes collègues réélus, veuillez trouver chacun, nos remerciements pour votre participation aux dernières élections, mais aussi pour votre confiance manifestée. Nous saluerons bientôt l'arrivée au sein de notre équipe, du 5^{ème} candidat M. Alexandre Gasser. Equipe, car chacun avec nos sensibilités propres, tout au long de ces cinq dernières années, nous avons sans cesse, dans un climat serein et constructif fait avancer la gestion des affaires communales dans le même sens, la même direction : respecter les obligations cantonales et fédérales qui sont les nôtres, améliorer ce qui peut l'être selon les moyens à disposition, accepter ou refuser les décisions ou choix externes qui ne nous paraissaient pas conformes à l'intérêt général des habitants d'Autigny. Ceci en suivant le fil rouge permanent de l'équité entre tous. Bien sûr, il est toujours très difficile de contenter chacun, et d'appliquer une ligne générale pour des cas particuliers.

Mais un rapide regard dans le rétroviseur permet de mieux se rendre compte de tout ce qui a pu être réalisé au cours de ces cinq dernières années.

Tout d'abord dans l'organisation du Conseil communal et de l'administration : avec un début de législature qui s'annonçait peu évident, trois nouveaux conseillers sur cinq et une nouvelle secrétaire communale, ensuite trois départs successifs qui ont permis malgré tout, pendant 6 à 18 mois, de montrer à ces trois élus démissionnaires, le fonctionnement d'une commune d'un peu plus près.

La création d'un poste pour un soutien technique et administratif en matière de Constructions, un nouveau changement de secrétaire communale fin 2018, ont donné lieu à quelques aménagements de fonctionnement.

Pendant ce temps qu'a fait le Conseil communal de concret, soutenu en cela par le personnel communal ?

Administration – Bâtiments communaux

Sécurisation et mise à jour globale de l'informatique et téléphonie de l'administration communale, école et AES

Remplacement des fenêtres de l'ancienne école, pose de panneaux photovoltaïques, aménagement place de jeux

Réfection sol halle polyvalente, soucis d'étanchéité, parois d'isolation des murs, équipement multimédia de la halle

Reprise de la cabane des Glières

Ordre public

L'incendie du stand avec sa destruction totale, a mis un point final à la pratique du tir sur le territoire communal. Face à cette situation, et afin de préserver le respect de l'obligation des tirs obligatoires une convention a été conclue avec la Commune du Gibloux. Parallèlement, l'assainissement de la butte de tir a été finalisé comme l'exigeaient les obligations légales à ce sujet.

A la relecture des différents bulletins communaux, j'ai dû constater que trop régulièrement, le Conseil communal a dû rappeler les règles applicables et édictées dans les différents règlements, que ce soit en matière de coupes de haies, constructions et leurs demandes de permis, installations de piscines, comportement des chiens, déchetterie, stockage illégal de véhicules à moteur...

Au cours de cette législature, de très nombreux règlements ont dû être revus, que ce soit en raison de leur obsolescence, ou pour une adaptation au droit cantonal ou fédéral : droit de cité communal, scolaire, gestion des déchets, émoluments administratifs constructions, chiens, distribution d'eau potable, cimetière....



Enseignement et formation

Après l'achat de deux bus scolaires pour une meilleure gestion des transports scolaires, la loi scolaire cantonale a modifié les répartitions des frais dans le domaine de l'enseignement primaire : transports, fournitures, aide aux devoirs, suppression de la commission scolaire remplacée un conseil des parents.... L'évolution de la technologie, des supports éducatifs a demandé également l'achat de beamers, le changement des ordinateurs.

Afin de faire face au succès de la structure de l'accueil extra-scolaire, le déménagement dans le bâtiment des maîtres pour des locaux plus adéquats et fonctionnels a été nécessaire. Il s'est également accompagné du renouvellement complet du personnel et de ses animatrices, avec le départ regretté de Valérie Weber, cheville ouvrière lors de la création de l'AES en 2012.

Culture et loisirs

Hormis les traditionnels Concert de la Fanfare, Fenêtres de l'Avent puis Noël des Aînés, Fête du 1^{er} août, ainsi que les lotos bimensuels, les points d'orgue en matière d'animations villageoises ont été l'organisation par la Société de Jeunesse de leur 70^{ème} anniversaire avec la fête du 1^{er} août 2016, ainsi que la reprise de leurs pièces de théâtre depuis fin 2017.

Pour rappel, la Commune de Autigny est également devenue partenaire de Caritas pour la diffusion de la Carte Culture pour les citoyens à faible revenus.

Inutile de préciser que nous nous réjouissons de la reprise prochaine (soyons optimistes) de toutes ces activités.

Santé et Affaires sociales

Révision de statuts, règlements divers, ainsi que de nombreuses séances intercommunales, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest que du district se sont régulièrement succédés avec une pause forcée en 2020.

Au début 2017, la création d'ARCOS a permis de réunir sous une même association, les services de l'aide sociale et de curatelles de la région. Dès ce début d'année, IPSO, le service pour une meilleure réinsertion professionnelle de ces personnes a vu le jour.

Transports et communications

La Société de Car postal a bien remboursé l'indu à notre commune. Une amélioration en matière de transports publics est à relever : il est maintenant possible de rejoindre Farvagny avec le car postal.

Swisscom a promis une amélioration de réseau sur le territoire de la commune, la fibre optique serait-elle pour bientôt ?

Protection – Aménagement de l'environnement - Epuration, eau potable, déchetterie, cimetière

Ce chapitre a été l'un des plus actif : mise à l'enquête et approbation du PAL le 12 décembre 2018 ; établissement du Plan directeur communal des infrastructures d'eau potable (PIEP) avec son approbation en février 2019 et la mise à jour du réseau sur plan informatique ;

La reprise de la Buvette des Glières par la commune, celle de la Chapelle de St Garin par la Paroisse, et enfin l'achat de la Maison de la Gravière et de son terrain ont été les « spécificités » de la législature en matière d'immobilier communal.

Dans le domaine de la police des constructions, la création au niveau cantonal de l'application FRIAC pour la gestion des permis de construire a été une étape importante afin de faciliter les procédures et si possible de les accélérer. La publication des demandes d'autorisation sur la feuille officielle pour tout type d'enquête qu'elle soit ordinaire ou simplifiée a également permis un allègement des tâches de l'administration communale.

Tout ceci n'a pas évité toutefois, de nombreux rappels à l'ordre dans ce secteur d'activité, d'injonctions et obligations de mises en conformité dans un souci constant d'équité entre citoyens.



Profitant des coûts à la baisse en matière de génie civil et goudronnage, la quasi-totalité des routes communales ont été rénovées, en tout ou partie, des Glières à la Crétausa, de la Route de Cottens à La Briqueterie, en passant par les Molleyres. Souvent, c'était aussi l'occasion de revoir l'entretien ou l'amélioration de l'environnement proche, comme changer un collecteur à la Crétausa, créer un tronçon en séparatif, ou déplacer des conduites, boucler le réseau d'adduction d'eau.... La mise en séparatif va se poursuivre ces prochaines années, par tranches, comme cela va vous être demandé lors de la prochaine assemblée communale. Le concept de circulation à venir permettra, nous l'espérons également, une amélioration qualitative de la circulation sur le territoire communal pour les riverains.

L'arrivée du compacteur fin 2018 a apporté une simplification et surtout une plus grande liberté de dépôt des déchets ménagers aux citoyens. Malheureusement, avec souvent des pannes pour de mauvaises utilisations, et aussi déjà de nombreuses amendes envoyées pour des sacs déposés illégalement. Si, au début de sa mise en service, une certaine tolérance a pu être admise parfois dans de très rares cas exceptionnels et justifiés, l'intransigeance sera désormais appliquée. Et ce, également en matière de dépôts de déchets verts, où trop nombreux encore donnent lieu à des mélanges de mauvais goûts avec des déchets urbains, des pierres ou autres....

Enfin, la création du jardin du souvenir, d'un nouveau colombarium, adaptent la configuration du cimetière aux nouveaux rites funéraires.

Suite au refus du projet présenté pour l'aménagement du terrain des Glières, le Conseil communal sait que l'un de ses prochains chantiers à entreprendre sera celui-ci.

Economie : agriculture et forêts

L'entretien et la gestion de la Forêt est effectué par le groupement de Forêt Sarine. Plusieurs aménagements ont été accomplis durant cette législature (place de parc, nouveau biotope, entretien du sentier didactique)

Finances et impôts : patrimoine et gestion financière

Avec la présentation des comptes, une évolution des finances communales vous est présentée plus loin.

Collaborations intercommunales, interdistricts

Les deux tentatives de fusion avec nos communes environnantes ont échoué, que ce soit à quatre ou à deux sont je crois les plus grandes déceptions du conseil communal, surtout au vu de l'approbation massive des citoyens.

Une satisfaction pour la région toutefois, c'est l'agrandissement par la Fondation St Martin de son infrastructure immobilière par la piscine, l'extension des cabinets médicaux, physiothérapie, et la création d'appartement protégés.

Pour ma part, le plus grand questionnement de cette législature écoulée est l'évolution sociétale : modifications des centres d'intérêt ? multiplicité des activités possibles ?... toujours est-il que nos tentatives telle que de faire connaissance avec les nouveaux habitants lors de l'assemblée de printemps, comme celle d'organiser une rencontre entre les jeunes citoyens de l'année et le Conseil communal n'ont pas été concluantes. Même l'intérêt pour le travail de milice, associatif commence à s'essouffler.... Chacun pensait en 2020 revenir à plus de valeurs humaines, relationnelles... il n'en est rien, et la persistance de cette situation sanitaire n'y aide pas malheureusement.

Cette nouvelle législature débute par une 2^{ème} année COVID.... Nous espérons tous voir la fin de cette situation au plus vite, mais savons toutefois, que la patience est encore de mise encore un bon moment.

Courant juin, nous aurons le plaisir de vous rencontrer avec une nouvelle composition de votre conseil communal ! mais en attendant, à bientôt pour la clôture de cette législature, et continuez de prendre soin de vous.

Dominique Haller Sobritz, syndique



L'assemblée communale du 20 avril 2021

L'assemblée communale est convoquée **pour le mardi 20 avril 2021 à 20h00**, à la halle polyvalente, ceci en raison des mesures liées au COVID-19 à respecter.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 octobre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Investissement complémentaire 2021
 - 3.1 Mise en séparatif de la zone (Ch. des Vergers et Ruelle du Château) – Etape 1
4. Règlement
 - 4.1 Règlement des finances
5. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
6. Divers

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé jusqu'à avoir pris place à l'assemblée. Des masques seront mis à disposition des participants. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant quinze jours par l'Administration communale. Il n'y aura pas d'apéritif à l'issue de l'assemblée communale.



Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2 Comptes 2020

Le résultat positif 2020, s'élève à 234'596,46.- CHF. Lors de l'Assemblée du 20 avril 2021, une présentation des comptes plus détaillée vous sera commentée. Le détail des comptes 2020 peut être consulté sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être mis à disposition sur papier, après demande préalable à l'administration communale.

Ci-après le récapitulatif.

Récapitulatif des comptes de fonctionnement 2020

Comptes	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	504 092.00	269 891.20	529 911.00	220 175.00	507 589.80	267 465.25
1	ORDRE PUBLIC	76 233.45	34 178.35	68 399.00	22 000.00	71 209.90	23 684.25
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 106 758.55	248 822.50	1 153 125.00	260 071.00	1 077 400.40	229 404.90
3	CULTURE ET LOISIRS	123 831.20	35 305.20	169 914.00	31 868.00	174 801.75	26 949.90
4	SANTE	285 328.75	2 678.50	290 087.00	3 000.00	303 212.95	2 247.45
5	AFFAIRES SOCIALES	424 528.55	10 881.70	453 228.00	960.00	437 026.10	1 983.50
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	181 893.60	454.00	200 138.00		174 022.00	460.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	454 122.65	390 889.55	460 883.00	403 822.00	514 771.90	428 153.95
8	ECONOMIE	9 422.55	1 004.90	12 350.00	300.00	9 905.00	473.90
9	FINANCES ET IMPOTS	336 098.86	2 838 654.25	347 593.00	2 785 818.00	361 660.96	2 885 375.02
	TOTALISATION	3 502 310.06	3 832 780.15	3 685 628.00	3 728 014.00	3 631 601.66	3 866 198.12
	Résultat	330 450.09		42 386.00		234 596.46	



Récapitulatif des comptes des investissements 2020

L'ensemble des investissements planifiés en 2020 ont été effectués à ce jour.

Ci-après le récapitulatif.

Un nouvel investissement sera demandé à l'assemblée communale, afin d'entreprendre les travaux de mises en séparatif par tranche. La première s'élève à 370'000.- CHF. Son financement sera effectué par la trésorerie dédiée à cet effet (compte BCF Epuration) pour un montant de 200'000.- CHF et le solde par emprunt.

Comptes	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION						
1	ORDRE PUBLIC	127 258.75	115 580.80	31 500.00	166 600.00	350.00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	84 673.05			15 000.00		13 200.00
3	CULTURE ET LOISIRS	59 941.20		30 000.00		20 460.75	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATION	200 951.50		367 800.00		237 717.45	
7	PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	124 551.60		461 250.00	14 000.00	371 002.20	52 600.45
9	FINANCES ET IMPOTS	123 580.80	605 376.10	1 090 000.00		1 110 115.45	1 673 845.40
	TOTALISATION	720 956.90	720 956.90	1 980 550.00	195 600.00	1 739 645.85	1 739 645.85
	Résultat				1 784 950.00		



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020

TINGUELY Consultants SA

Fiduciaire - audit - expertises - fiscalité

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
POUR L'EXERCICE 2020
au Conseil communal et à la Commission financière de la
COMMUNE D'AUTIGNY**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Route André-Piller 21, CH-1762 Givisiez

Tél. +41 (0)26 465 25 82 Fax +41 (0)26 465 25 83 Email: info@tinguelyconsultants.ch



Membre d'EXPERTSuisse

CHE-113.199.785 TVA



TINGUELY Consultants SA

Fiduciaire - audit - expertises - fiscalité

- 2 -

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Givisiez, le 31 mars 2021

Tinguely Consultants SA

Joël Frössard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean-Marie Tinguely
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels



Evolution des finances communales

Evolution FINANCES COMMUNALES							
Années	Population	Budget fonctionnement charges / Recettes		Comptes charges / recettes		Investissements effectués (charges)	Bénéfices
		Charges	Recettes	Charges	Recettes		
2015		2 964 683	2 876 713	3 142 774	3 143 860	385 633	1 086
2016	774	3 207 524	3 207 804	3 402 970	3 404 240	412 760	1 270
2017	803	3 278 969	3 279 499	3 196 131	3 351 888	157 492	155 757
2018	792	3 422 578	3 424 554	3 514 553	3 586 280	411 463	71 727
2019	793	3 507 844	3 508 026	3 502 310	3 832 760	720 957	330 450
2020	796	3 685 628	3 728 014	3 631 601	3 866 198	1 739 646	234 597
Total législature	3 958	17 102 543	17 147 897	17 247 565	18 041 366	3 442 318	793 801
Progression 2016-2021 (en %)	2.84%	14.91%	16.22%	6.72%	13.57%		
En chiffres	22	478 104	520 210	228 631	461 958		
2021		3 905 662	3 864 429				

Point 3 Investissement complémentaire 2021

3.1 Mise en séparatif de la zone (Ch. des Vergers et Ruelle du Château) – Etape 1

Pour continuer la transformation de notre réseau unitaire en séparatif, un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin de définir le secteur qui serait le plus judicieux de transformer.

Ce qu'il faut savoir, c'est que selon une clé de répartition, l'AEGN facture à la Commune d'Autigny le nombre de m³ qui arrivent à la STEP. Dès lors, si la Commune diminue le nombre de réseaux unitaires, cela aura pour conséquence une diminution de m³ qui arriveront à la STEP. Ce qui représentera une économie à notre Commune.

Raison pour laquelle ces transformations sont nécessaires. Elles se dérouleront en deux étapes :

Phase 1 : Secteur école, château ;

Phase 2 : Secteur Dontzire

Ce nouvel investissement sera demandé à l'assemblée communale. La première tranche s'élève à 370'000.- CHF. Son financement sera effectué par la trésorerie dédiée à cet effet (compte BCF Epuration) pour un montant de 200'000.- CHF et le solde de 170'000.- CHF par emprunt, calculé au taux d'intérêt bancaire en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2.



Point 4 Règlement

Le règlement se trouve sur le site internet ou est à votre disposition sur papier au bureau communal, pendant les heures d'ouvertures.

4.1 Règlement des finances

En prévision du modèle comptable MCH2, le Service des communes a demandé aux communes de mettre à jour le règlement sur les finances communales. Il a également précisé que la responsabilité de fixer une limite d'activation reflète la capacité financière de la collectivité publique. Cette fixation relève uniquement du ressort des autorités de la collectivité locale.

Notre projet lui a été soumis et les différentes remarques ont été prises en compte. Ses remarques ont porté sur le rappel des principes de ces limites d'activation fixées, qui le cas échéant, pourraient justifier une explication du Conseil communal. Ceci n'a pas été le cas.

Par décision du 30 mars 2021, lors de notre séance de présentation des comptes, la Commission financière a préavisé favorablement le règlement qui lui a été soumis.

Point 5 Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Les statuts de l'Association Régionale de la Sarine se trouvent sur le site internet ou est à votre disposition sur papier au bureau communal, pendant les heures d'ouvertures.

Le 4 février 2021, les représentant(-e)s des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) qui sera chargée d'approuver le futur plan directeur régional du district. Les statuts ont été transmis aux communes, appelées à les soumettre à leur législatif pour approbation.

La Préfecture de la Sarine a rédigé des informations accessibles sur le lien suivant :

<https://www.fr.ch/diaf/prsa/actualites/adoption-des-statuts-de-lassociation-regionale-de-la-sarine-ars>



Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres,

approuvé

- ❖ le règlement communal relatif aux subventions en faveur des sociétés locales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;
- ❖ les tarifs des diverses locations, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;

pris acte

- ❖ du préavis défavorable de la Préposée cantonale à la protection des données, du 27 novembre 2020, relatif à l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie ;
- ❖ du report du projet FRIMESCO, relatif à la médecine scolaire ;
- ❖ de la démission des 5 membres de la Commission financière pour la prochaine législature.

Les projets terminés et en cours

Réalisation du concept de circulation

Lors de l'Assemblée communale du 27 octobre 2020, le Conseil communal vous a présenté le concept de circulation pour notre commune, avec différentes mesures à mettre en place, notamment :

- la création de zones 30km/h ;
- le changement de limitations de vitesse ;
- divers changements de signalisation.

Certaines de ces mesures seront appliquées courant 2021.

Pour les mesures qui nécessitent des mises à l'enquête ou autres démarches administratives, celles-ci entreront en vigueur courant 2022.

Equipement multimédia de la halle polyvalente

Suite à l'acceptation par l'assemblée communale le 27 octobre 2020, nous vous confirmons que la halle polyvalente est désormais équipée d'une nouvelle sonorisation et d'un beamer plus performant.

L'annexe de la halle polyvalente est également équipée d'un beamer. Ces équipements rendront ces salles plus attractives aux sociétés qui souhaiteraient les utiliser.



Dernières minutes...

- Tout récemment, nous avons appris qu'un projet de centre vaccination COVID à la Résidence St Martin de Cottens est en cours d'élaboration, et devrait ouvrir fin avril. Dès que nous aurons d'autres informations à ce sujet elles seront disponibles sur le site web de notre commune www.autigny.ch
- Nous avons le plaisir de vous annoncer, que dès le mercredi 19 mai une consultation parents-enfants par le service de puériculture de la Croix-Rouge Fribourgeoise (district Sarine-Campagne) aura lieu tous les 3^{ème} mercredi du mois.
Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet <https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

Clin d'oeil...

Dès ce 1^{er} avril, notre caissière communale a fêté ses 35 années de travail au service de l'administration communale.

Gentiment, elle nous a fait remarquer que ces élections communales du 7 mars dernier, étaient aussi les dernières pour elle... avant son départ pour une retraite bien méritée. Merci Chantal pour ton travail et ta persévérance !

Informations générales

Elections communales du 7 mars 2021

Apparemment peu de changements au niveau électoral.

Elections communales	2016	2021
Taux de participation	50.59%	45.83%
Nombre d'électeurs	589	587
Bulletins valables	275	254
Majorité absolue	138	128

Sont élus pour cette nouvelle législature :

Nom	Prénom	Année	Suffrages
Gasser	Alexandre	1966	243
Mauroux	Mathias	1983	237
Werner	Maïc	1985	218
Charrier	Laurence	1967	213
Haller Sobritz	Dominique	1958	207



Commissions Financière, Naturalisation, Aménagement – Législature 2021-2026

D'ores et déjà, le Conseil communal a appris la démission des membres de la Commission financière. Il sera nécessaire lors de l'assemblée communale extraordinaire de juin, d'élire 5 nouveaux membres.

Pour les deux suivantes, certains membres sont prêts également à remettre leur mandat.

Toute personne intéressée et motivée par cette tâche au sein de l'une ou de l'autre commission peut adresser sa candidature à l'administration communale, soit par courrier postal (Commune d'Autigny, Rte de Chénens 12, 1742 Autigny) ou par courriel (commune@autigny.ch).

Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

Vendredi 28 mai 2021 :	17h00-19h00
Samedi 29 mai 2021 :	09h00-11h00
Vendredi 17 septembre 2021 :	17h00-19h00
Samedi 18 septembre 2021 :	09h00-11h00

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **mobilier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols, ...

Nous vous rendons attentifs que les meubles doivent être démontés et débarrassés de toutes les parties métalliques.

- **appareils sanitaires** : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers** : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport, ...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...);
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques*, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

* **Les pneumatiques peuvent être déposés aux dates annoncées des encombrants, au tarif de 5.- pce / 10.- pce avec jante.**

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m³
- poids maximal : 100 kg

Compacteur en panne ou absent– Que faire ?

EN PANNE

1. Contacter les numéros de dépannage inscrit sur le panneau affiché à la déchetterie.
2. En cas de non-réponse :
 - Laisser un message sur le répondeur automatique de l'administration communale au 026.477.16.25
 - Informer le secrétariat par courriel à commune@autigny.ch, en précisant le jour et l'heure de la panne.
3. En attendant le dépannage, reprenez vos sacs poubelles. **Aucun sac déposé devant le compacteur ne sera toléré.**

ABSENT

L'abandon de déchets est formellement interdit (art. 5 al. 2 du Règlement communal du 27.11.2018). Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une **amende**.

En attendant le retour du compacteur, reprenez vos sacs poubelles.

RAPPEL

Les déchets ménagers doivent toujours être mis dans un CONTENANT FERME DE 35, 60 OU 110 LITRES.

Le compacteur est accessible grâce à la carte magnétique du lundi au dimanche, de 6h à 21 heures.

Toute contravention au Règlement communal est passible d'une amende de 50 CHF à 1'000 CHF selon la gravité. Les émoluments pour toute prestation spéciale ou de contrôle sont fixés à 90.- CHF/heure (art. 8 du Tarif des émoluments).





Fermeture de la déchetterie le jeudi

Le Conseil communal a constaté que l'ouverture de la déchetterie le jeudi n'amenait plus beaucoup de citoyens.

Il a dès lors été décidé d'ouvrir la déchetterie, aux horaires habituels soit :



Mardi : 17h00 à 18h30

Samedi : 09h30 à 12h00

En vigueur dès le 12 avril 2021.

Location – Nouveaux tarifs (1^{er} janvier 2021)

Les tarifs ont été adoptés par le Conseil communal le 17 novembre 2020.

HALLE POLYVALENTE (Y.C. CUISINE)		
	Sociétés, groupement, personnes physiques (Autigny-Chénens)	Sociétés, groupement, personnes physiques, Externes
Location	400.-- / par jour	600.-- / par jour
Souper de soutien + Loto	400.-- / par jour	600.-- / par jour

PETITE SALLE (Y.C. CUISINE)		
	Sociétés, groupement, personnes physiques (Autigny-Chénens)	Sociétés, groupement, personnes physique, Externes
Location	200.-- / par jour	400.-- / par jour
Utilisation pour sociétés (assemblée, séance)	Gratuit	200.-- / par jour

BUVETTE DES GLIERES		
	Autigny	Externes
Location	200.-- / par jour	300.-- / par jour
Occupation du terrain de foot	200.-- / par jour	300.-- / par jour
Douche	100.-- / par jour	100.-- / par jour

Pour toute réservation, veuillez contacter l'administration communale ou envoyez un courriel à commune@autigny.ch. Un contrat de location vous parviendra.

Pour vérifier les disponibilités d'un des lieux, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://www.autigny.ch/content/occupation-buvette-et-salles>



La vie de la commune

Moyen de paiement – Twint

Pour toutes vos transactions avec l'administration communale et avec le Contrôle des habitants, vous pouvez dorénavant payer avec l'application Twint.



Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :

le vendredi **14 mai 2021**

le vendredi **4 juin 2021**

Pont de l'Ascension

Pont de la Fête-Dieu



ainsi que pour les vacances estivales du

16 juillet 2021 dès 11 heures au 9 août 2021 inclus

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à commune@autigny.ch. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Fête nationale 2021

Si les mesures sanitaires le permettent, la Fête nationale 2021 aura lieu, **le samedi 31 juillet 2021, à Autigny.**



© Can Stock Photo

La confirmation du maintien de cette fête villageoise ainsi que le programme détaillé de la soirée vous parviendront, en temps voulu, par tout-ménage.



Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme Alodie Auderset et M. Christophe Hayoz
- Mme et M. Isabelle et Valentin Cruchet
- M. Robert Steiner et M. Silvio Rodrigues de Sousa
- M. Fadil Dalloshi
- Mme et M. Linda et Mathieu Natio, et leurs enfants
- Mme Céline Dafflon et M. Steve Progin
- Mme Stéphanie Offner
- Mme Isabelle Taner-Bulliard
- Mme et M. Virginie et Grégoire Bulliard, et leur fils Arthur
- Mme Laetitia Fornerod
- Mme Jennifer Cosandey et M. Tiago Martins, et les enfants Aaron, Inaya et Gabriel
- Mme Dobrila Monnier Kovačević
- M. Claudio Muya
- Mme Dominique Bugnon
- M. Maël Baltisberger
- Mme Eva Molleyres et M. Julien Chardonnens
- Mme Denise Wider

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.

Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

Pour 2021, le commandement de l'instruction a décidé de réactiver l'obligation de participer au tir obligatoire. Toutefois, l'information contenue dans l'affiche ne sera plus disponible que par voie électronique. Raison pour laquelle vous pouvez scanner le QR-Code ci-dessous ou directement sur l'affiche fixé au pilier public, pour obtenir les traditionnelles informations pour le tir obligatoire.



<https://www.fr.ch/police-et-securite/armee/tirs-obligatoires-en-2021>

Selon la loi sur l'Armée et l'Ordonnance sur les tirs hors du service, chaque commune doit posséder ou faire l'acquisition d'une ligne de tir. Les communes qui ne possèdent pas d'installations de tir doivent s'associer à une autre commune. Afin de satisfaire à ces exigences légales, le Conseil communal a passé, en 2017, une convention avec la Commune de Gibloux.

Le tir obligatoire devant être accompli au stand de **Vuisternens-en-Ogoz**. Les dates pourront être consultées sur le site de la société de tir La Giblana.

http://www.giblana.ch/tirs_obligatoires.html



Les petites annonces

Nettoyages d'été



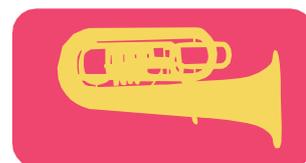
Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 15 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les nettoyages se dérouleront du **19 au 23 juillet 2021**.

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **15 mai 2021**, au 026.477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.

Fanfare

Tu as envie de jouer de la musique ?
Quoi de mieux qu'une école de musique au village!



L'école de musique de La Mauritia te propose des cours d'instruments de cuivre (cornet, alto, baryton, trombone ou encore percussion) dès le mois de septembre, avec des professeurs diplômés.

Il est recommandé d'être scolarisé en 3H pour un apprentissage optimal.

L'école de musique de la fanfare paroissiale La Mauritia d'Autigny-Chénens t'accueille avec plaisir !

Pour informations complémentaires et inscription : appelle Romain Berset au 079 350 93 48 ou par courriel à rberet92@gmail.com

Nous accueillons également les musiciennes et musiciens confirmés du village qui souhaiteraient rejoindre les rangs de notre fanfare paroissiale.



A bientôt !
La Mauritia d'Autigny-Chénens

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Société de jeunesse d'Autigny – Recherche abri

En l'absence de giron de jeunesse, la jeunesse d'Autigny recherche un abri pour parquer son char afin qu'il ne soit pas toute l'année dehors. Ainsi que pour stocker divers matériaux.

Si quelqu'un d'entre vous aurait une idée d'endroit à l'abri (même hors du Village), merci de prendre contact avec Nicolas Dafflon au 079 739 33 36.

Pour information, le char mesure environ 2m55 de large et 8.5m de long. La hauteur n'a pas d'importance étant donné qu'il est démonté.

Merci d'avance pour votre aide et prenez soin de vous!



Meilleures salutations

La jeunesse d'Autigny

Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscription pour la rentrée 2021-2022



Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2021-2022 sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2021.

Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour **chaque année scolaire**. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Accueil extrascolaire « le P'tit Bonheur » - vacances scolaires



L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est ouvert pendant les vacances scolaires. Le comité de l'Association du P'tit Bonheur propose cette offre aux communes des alentours.

Le formulaire d'inscription est disponible dans la rubrique «Accueil extrascolaire ».

Vous pouvez également consulter le site <https://leptitbonheur.ch/accueil-extra-scolaire>.



ARCOS – Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO)



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest dès le 2^{ème} trimestre 2021.

Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

La population contribuera elle aussi à élargir le panel de services puisque **IPSO** est également présent pour répondre, dans la mesure du possible, aux idées et besoins de chacun. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir la liste des services proposés.

ARCOS et le responsable d'**IPSO** se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.



Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch



Etat de Fribourg – Fribourg pour tous

Fribourg pour tous
Freiburg für alle

Information et orientation sociales • Soziale Information und Orientierung

Fribourg pour tous a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

Vous pouvez d'autres informations sur le site <https://www.fr.ch/dsas/fpt>

Fribourg pour tous

Rue du Criblet 13

1700 Fribourg

Téléphone 0848.246.246

Caisse de compensation – Formulaire de remboursement pour les masques de protection

Sur demande, les bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent obtenir un montant de 30 francs à titre de participation aux coûts des masques de protection contre le coronavirus pour l'année 2021. La demande doit être faite par écrit auprès de la Caisse cantonale de compensation.

Vous trouverez le lien pour en faire la demande ci-dessous.

https://www.caisseavsfr.ch/fileadmin/user_upload/user_upload/form_fm_masque_f.pdf



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Caisse de compensation
Impasse de la Colline 1, Case postale 178, 1762 Glisiez

Caisse de compensation
Ausgleichskasse

Impasse de la Colline 1
1762 Glisiez

Tel: 026 305 46 26
Mail: fm@ecastr.ch

Formulaire de remboursement pour les masques de protection pour l'année 2021

(En application à l'Ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires – OMPCF - 841.3.21)

L'Etat accorde aux bénéficiaires de prestations complémentaires qui ne séjournent pas dans un home, une participation aux frais occasionnés par l'achat des masques de protection à usage unique ou en tissu.

La participation est de CHF 30.00 pour l'année 2021 et par membre de famille inclus dans le calcul de la prestation complémentaire.

1. Requérent

N° d'assuré (AVS) _____
Nom _____ Prénom _____
Rue _____ NPA/Localité _____
Date de naiss. _____

2. Autres membres de la famille inclus dans le calcul de la prestation complémentaire

Nom _____ Prénom _____
Nom _____ Prénom _____
Nom _____ Prénom _____
Nom _____ Prénom _____

En principe, le remboursement s'effectue sur le même compte postal ou bancaire que le versement des prestations complémentaires.

La demande doit être adressée par courrier postal ou par courriel au plus tard jusqu'au 31.12.2021 à la Caisse de compensation.

Lieu et date

Signature



La Bibliothèque régionale d'Avry



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte
à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h(30)
samedi	9h – 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

- plus de 24'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres

Large Vision



Choix de livres en gros
caractères pour un
meilleur confort de
lecture



Dates importantes !



Les 8 et 9 octobre 2021, la BRA fête ses 30 ans.

Suivez-nous sur Facebook !



Nos animations !



Consultez notre site pour savoir si elles sont maintenues et pour plus d'infos !



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

L'atelier PHILO

Tous les deux mois, le **mercredi** de **14h à 15h**
Prochaine rencontre : 26 mai 2021
Animé par Mme Silvia Maspoli
Pour les enfants de 6 à 12 ans : sur inscription mais gratuit



Les CréAteliers

Le **samedi** entre **9h et 11h** : ateliers créatifs
Prochain rendez-vous : 12 mai 2021
Animés par Madame Sarah Genoud
Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

Horaire ÉTÉ 2021



Samedi 9h – 12h **Fermeture annuelle**
Mercredi 15h – 19h(30) du 26 juillet au 16 août 2021

dès le 17 août : reprise de l'horaire habituel

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran



SORTIES NATURE DU WWF ET DE PRO NATURA FRIBOURG PROGRAMME PRINTEMPS/ÉTÉ 21



Activités pour enfants entre 6 et 12 ans

	Date	Activité	Lieu	Age	Délai d'inscription	Inscription	Prix
	6 mars 14h – 16h30	Les couleurs de la nature Que dirais-tu de fabriquer tes propres couleurs avec des éléments naturels ? Nous les utiliserons ensuite pour peindre.	Bois de Moncor, côté Givisiez	6 à 12 ans	27 février	events.wwf.ch/	5 CHF
	27 mars 14h – 16h30	Ouvre grand tes oreilles Durant ce parcours en forêt, suis les traces du lièvre et de ses amis à grandes oreilles.	Corminboeuf		20 mars	events.wwf.ch/	5 CHF
	24 Avril 14h – 16h30	Promenons-nous dans les bois La forêt abrite de nombreux mystères, que nous essayerons de percevoir au cours d'une balade et de jeux.	Bois de Moncor, côté Givisiez		17 avril	pronatura-fr.ch/ agenda	5 CHF
	29 mai 14h – 16h30	Le journal d'Herry le hérisson Nous suivrons Herry dans ses mésaventures et découvrirons comment se passe l'année d'un jeune hérisson.	Bourguillon		22 mai	events.wwf.ch/	5 CHF
	12 Juin 13h30 – 16h30	Surprenantes plantes Plus de 700 espèces différentes de plantes poussent à Fribourg ! Mais toi, combien en connais-tu ?	Région de Fribourg		5 juin	pronatura-fr.ch/ agenda	5 CHF
	3 juillet 14h – 16h30	Crôa ? Aujourd'hui, nous partons à la rencontre des habitants de la mare !	Marais de Guin		26 juin	events.wwf.ch/	5 CHF

Pro Natura informations :
www.pronatura-fr.ch/jeunesse / jeunessefr@pronatura.ch
026 422 22 06

WWF informations :
www.wwf-fr.ch/panda-club / pandaclub@wwf-fr.ch
079 574 90 36

Les sorties sont ouvertes à tous les enfants intéressés, membres ou non du WWF et de Pro Natura. Les assurances sont à la charge des participants.

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Informations / Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

Programme bâtiments Fribourg



Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.

Carte-Culture

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg.

Des bulletins sont à disposition au bureau communal.



Chronique forestière annuelle

 <h3 style="margin: 0;">Faune et forêt victimes du VTT</h3> <h4 style="margin: 0;">Projet de réseaux officiels</h4>	
<p><i>La création de réseaux VTT officiels et de qualité est en cours d'étude afin de canaliser les cyclistes et ainsi assurer un espace de tranquillité suffisant pour la faune. La démarche cherche également à instaurer une charte de comportement à adopter entre les différents utilisateurs de la forêt.</i></p>	
<p>Explosion des « trails » et autres parcours en forêt Le vélo tout terrain connaît une expansion fulgurante. L'avènement en plus de l'électrification de l'engin n'est pas non plus totalement étrangère à cet engouement. A première vue, nous pourrions que nous en réjouir, l'exercice physique étant généralement très bénéfique à notre santé. Qui plus est, l'impact environnemental de cette activité, nécessitant que peu d'infrastructures et d'un vélo plus ou moins sophistiqué, semble en parfaite adéquation avec l'objectif de réduction de notre empreinte carbone. En ces temps de confinement, il peut librement se pratiquer ou presque. Jusque-là que du positif...</p>	<p>En d'autres termes, les vélos doivent rester sur les routes forestières ou sur des parcours aménagés et officiellement autorisés. Il est utile de rappeler que chaque parcelle de forêt est détenue par un propriétaire et que son accord est nécessaire pour tout aménagement.</p> <p>Projets de parcours VTT Une officialisation de la pratique du VTT en forêt est nécessaire afin que la faune et les différents utilisateurs y trouvent leur compte, ceci dans un esprit de fair-play et de respect mutuel.</p>
	
<p>Le VTT, une cohabitation compliquée Le revers de la médaille n'est pas aussi flatteur. Il se présente sous forme d'un dérangement presque permanent de la faune. Les tracés aménagés traversent souvent la forêt de long en large ne laissant que peu de place à des zones de tranquillité où la faune peut se réfugier. De plus, certains vététistes s'équipent de puissantes lampes frontales permettant la pratique sportive à toute heure. Les promeneurs et coureurs à pied se plaignent du manque d'égard à leur endroit. Les cyclistes ne restant pas exclusivement sur les chemins et pistes, la sécurisation des chantiers lors d'abattages devient compliquée et coûteuse. Sans parler des dégâts occasionnés au système racinaire par la creuse de fouilles nécessaires à la réalisation de sauts ou de virages relevés. Ces blessures aux racines favorisent l'entrée de pathogènes et mettent en péril la vie de l'arbre. Ce phénomène peut s'observer après de nombreuses années et provoquer une lente agonie du végétal.</p>	<p>Aménagement sauvage et illégal de pistes VTT Un projet de réseau dûment autorisé, en collaboration avec les communes, est en cours d'élaboration dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac, mais aussi ailleurs dans le canton. L'objectif est de proposer aux vététistes une offre attractive et de qualité afin de les canaliser. Certains secteurs forestiers retrouveront ainsi le calme nécessaire à l'épanouissement de la faune. Une charte de comportement sera instaurée afin d'assurer un partage harmonieux de l'espace forestier avec les autres utilisateurs, notamment les promeneurs ou encore les exploitants forestiers.</p>
<p>Le VTT en forêt : une pratique illégale En forêt et selon notre législation, le cyclisme est interdit hors des chemins carrossables ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés.</p>	<p>Amateurs de VTT Merci pour votre collaboration !</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><i>Hauterive, février 2021 Frédéric Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature</i></p>



Forêts-Sarine et Forêts Fribourg – Le bois de nos forêts pas assez utilisé



Forêts-Sarine



ForêtFribourg

Association des propriétaires forestiers



ForêtSuisse

1/3

La forêt, première concernée par le réchauffement, peut aussi mieux contribuer au Plan climat

C'est dans la forêt que s'observent le plus directement les effets du réchauffement climatique: les essences les plus fragiles au stress hydrique tombent sous les assauts des canicules et des sécheresses. Le Plan climat en cours d'adoption identifie les risques qui pèsent sur la forêt et propose des mesures et subventions visant à limiter les dégâts liés à la dégradation des massifs forestiers. Mais la forêt peut devenir une contributrice directe aux objectifs du Plan climat au travers du bois-énergie, dont le potentiel est insuffisamment exploité. L'encouragement de cette ressource naturelle, locale et renouvelable permet à la fois d'offrir une source de chaleur au bilan carbone neutre et d'accroître la capacité de stockage du CO₂ de nos forêts, par leur régénération. Afin de valoriser ces arbres dépérissants, une offensive est nécessaire au niveau du bois-énergie, en particulier dans le Grand Fribourg.

Fribourg, le 29.03.2021 – La forêt est la première victime du réchauffement climatique observé par les scientifiques. La hausse des températures, combinée à la récurrence des périodes de sécheresse, accélère le dessèchement des essences locales les plus sensibles au manque d'eau et offre un terrain favorable à la prolifération d'insectes ravageurs. Le Plan climat en cours d'élaboration reconnaît le problème et articule des mesures et des subventions bienvenues pour atténuer les impacts du réchauffement climatique (lire l'encadré). Mais la forêt peut contribuer directement à l'autre objectif du Plan climat, qui est de limiter les émissions de CO₂. La solution passe par le bois-énergie, dont le potentiel est sous-exploité, faute de débouchés. Un encouragement de la demande permettrait d'offrir une source de chaleur au bilan carbone neutre, tout en favorisant la régénération des massifs forestiers et par conséquent leur capacité à stocker du CO₂. En plus, on favorise une économie circulaire, donc locale.

Aider la forêt de toute urgence

Il y a urgence à aider la forêt fribourgeoise à se régénérer. La corporation Forêts-Sarine a recensé le besoin des forêts sous gestion. Ce ne sont pas moins de 35 000 m³ de grumes qui devraient être annuellement coupées pour l'entretien de la forêt, hors réserves naturelles, biotopes et arbres-habitats. Ces coupes doivent surtout permettre aux essences plus robustes de prendre le relais et d'améliorer l'adaptation des massifs forestiers à la nouvelle réalité climatique. Dans les faits, les propriétaires forestiers privés et publics coupent seulement 70 % du volume disponible, pour lequel ils trouvent un débouché, soit dans le bois de construction, soit dans le bois-énergie. Le reste demeure sur pied, se dégrade et libère le CO₂ patiemment stocké des décennies durant. Dans l'optique de la lutte contre le changement climatique, c'est un non-sens écologique.

Une offensive à mener en faveur du bois-énergie dans le Grand Fribourg

La solution passe par la création de débouchés et c'est dans le domaine du bois-énergie que le potentiel est le plus grand. Sur le territoire de Forêts-Sarine, le volume de grumes disponibles par année pour la production de chaleur est de 21 000 m³, ceci sans toucher au capital de la forêt. Actuellement, seule la moitié de ce potentiel est effectivement valorisée en plaquettes pour le chauffage, soit l'équivalent de 500 semi-remorques ou un train marchandise de 7,5 km de longueur. Ce volume encore disponible permettrait de chauffer annuellement 2500 foyers, de remplacer 3 millions de litres de mazout et 2,25 millions de mètres cubes de gaz naturel. Les émissions de CO₂ s'en trouveraient réduites de 7685 tonnes, soit les émissions annuelles de 1900 voitures de tourisme. Une offensive pour stimuler la demande en bois-énergie doit être menée dans le district de la Sarine, et particulièrement dans le Grand Fribourg. Aucun projet important de chauffage à distance au bois n'a vu le jour depuis 2016 dans le centre cantonal. Il serait souhaitable que de nouveaux projets soient initiés rapidement par les communes, par l'Etat, par Groupe E Celsius, mais aussi par les entreprises actives dans la promotion immobilière.



En ligne avec le Plan climat

Un soutien fort de la demande en bois-énergie entre parfaitement dans le cadre du Plan climat et répond aux objectifs environnementaux des communes. Le bois-énergie permet de minimiser les émissions de CO₂, car il offre une énergie renouvelable, au bilan carbone neutre. De plus, le fait de stimuler la demande en bois-énergie est le moyen le plus direct pour encourager les propriétaires forestiers publics et privés à accélérer la régénération de leurs massifs forestiers. Plus les forêts se régénèrent, plus elles accroissent leur capacité de stockage du CO₂; dans le même temps, elles augmentent leur résistance au changement climatique et remplissent plus efficacement leurs fonctions de protection contre les dangers naturels, et de préservation de la biodiversité et des paysages. Les forêts peuvent contribuer directement aux objectifs climatiques, il appartient aux pouvoirs publics de libérer leur potentiel!

Pour de plus amples informations

Bertrand Zamofing

directeur de Forêts-Sarine
079 238 94 70

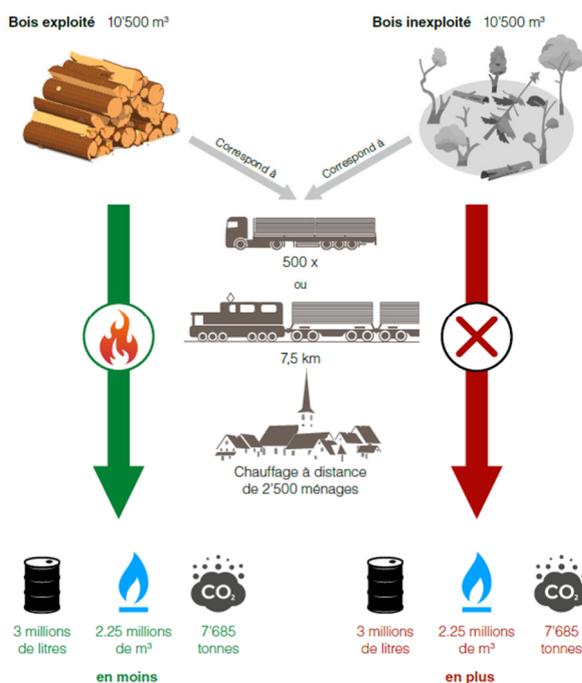
Nicolas Lauper

président de Forêts-Sarine
079 634 88 55

Vers une fermeture de secteurs forestiers pour des raisons de sécurité

Des risques objectifs pèsent sur les massifs forestiers fribourgeois : le dépérissement du hêtre, dû à la sécheresse, a décimé des secteurs entiers de forêts dans le canton du Jura et touche déjà notre canton notamment les districts de la Broye, du Lac et de la Sarine. La forêt fait face à un important déficit hydrique chronique depuis plus de 10 ans. Les conditions climatiques sont défavorables à la survie de l'épicéa, une essence préalpine qui a été largement plantée en plaine au siècle passé et qui n'est plus adaptée aux nouvelles réalités climatiques. Si les arbres affaiblis ne sont pas rapidement coupés et renouvelés, ils succombent aux attaques des insectes ravageurs et sèchent sur pied. Le risque de chute d'arbres ou de branches met alors en péril la sécurité de la population, sans parler des dangers d'incendies. Comme pour les cantons de Bâle et du Jura et si rien n'est entrepris, des secteurs forestiers pourraient être fermés pour des raisons de sécurité. Ce risque est encore plus manifeste dans un district fortement peuplé comme la Sarine. La fonction d'accueil assurée par la forêt pour la population, particulièrement mise en lumière durant la pandémie de Covid-19, est clairement menacée.

Une offensive à mener en faveur du bois-énergie





Ligues de santé du canton de Fribourg



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Février 2021



CIPRET – Prévention du tabagisme – Fribourg



Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 Coaching stop-tabac
en 4 séances

 Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Évaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Les 50 ans du suffrage féminin Les étapes sur le long chemin vers l'égalité politique

L'année 2021 marquera le cinquantième anniversaire de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse. En vue de cet anniversaire, la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF a conçu trois diaporamas, deux séries de cartes postales et un module d'apprentissage en ligne. Ce matériel est destiné à un large public, et particulièrement aux établissements scolaires de niveau secondaire II (écoles professionnelles, écoles de culture générale, écoles de maturité), aux organisations féminines et aux politiciennes et politiciens. Remontant jusqu'au XIXe siècle, les diaporamas dressent le portrait des pionnières du droit de vote des femmes et reviennent sur les dates-clés de l'égalité en Suisse jusqu'à ce jour.

Ce lien retrace les décisions et développements majeurs menant à l'introduction de ce droit.

https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung-frauen-macht-geschichte/50_jahre_frauenstimmrecht.html

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Frauenfragen EKFF
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Comissão Federala para as questões femininas CFPF

Le long chemin vers le droit de vote et d'éligibilité des femmes

Démocratie et droits politiques

Local de vote (en matière communale) en Suisse romande, 1970.

Alors qu'elles représentent la moitié de la population, les femmes ont été privées de droits politiques jusqu'en 1971. Elles ne pouvaient pas :

- voter
- élire
- être élues
- signer des initiatives populaires et des demandes de référendum

Le suffrage féminin, sujet d'affrontement

Affiches électorales pour le NON

1920 1920 1947 1959 1971

Mouvement féministe de gauche

Des ouvrières demandent le droit de vote pour les femmes, années 40 à Zurich.

1893 La Fédération suisse des ouvrières (FSO) est la première organisation à réclamer expressément le suffrage féminin.

1912 Succès de la FSO: le Parti socialiste s'engage officiellement en faveur du suffrage féminin.

1918 Pendant la grève nationale, le mouvement ouvrier féminin réclame le suffrage féminin.

Droit de vote pour les femmes dans le monde

«Votes for Women»: suffragettes en Grande-Bretagne, 1908.

1902	Australie (femmes blanches uniquement)
1906	Finlande
1913	Norvège
1915	Danemark, Islande
1917	Russie
1918	Allemagne, Autriche, Pologne
1919	Luxembourg, Pays-Bas, Azerbaïdjan, Nouvelle-Zélande
1920	Canada, USA, Tchécoslovaquie, Albanie
1928	Grande-Bretagne
1971	Suisse
1984	Liechtenstein

Le suffrage féminin, sujet d'affrontement

Affiches électorales pour le OUI

1920 1946 1947 1959 1971

La lutte pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes

Quelles actions a-t-il fallu mener pour y arriver ?

Protestation au Palais fédéral, 1969.

100 ans d'engagement des mouvements féminins (mouvement ouvrier féminin, mouvement féministe bourgeois, nouveau mouvement féministe)

Une multitude d'interventions parlementaires et de votations populaires (au niveau de la Confédération, des cantons et des communes)

Décisions judiciaires (notamment du Tribunal fédéral)

Mouvement féministe bourgeois

Des femmes déposent la pétition en faveur du suffrage féminin, Berne 1929.

1905	Création d'associations suffragistes locales
1909	Fondation de l'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF)
1929	Une pétition en faveur du suffrage féminin recueille 250 000 signatures.
1950	Requête de l'ASSF au Conseil fédéral demandant que l'expression «électeurs suisses» soit appliquée aux deux sexes

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Exemples de soutien masculin



Désobéissance civile: des femmes votent, Unterbäch 1957.

1918 Motion adressée au Conseil fédéral: Emil Göttisheim (radical) et Herman Greulich (socialiste) demandent l'égalité des droits politiques pour les femmes.

1923 Le juriste Léonard Jenni monte jusqu'au Tribunal fédéral pour réclamer le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

1944 Postulat adressé au Conseil fédéral: Hans Oprecht (socialiste) demande que le Conseil fédéral étudie l'introduction du suffrage féminin.

1957 Le conseil municipal d'Unterbäch (VS) décide de laisser les femmes participer à une votation fédérale.

1968: nouveau mouvement féministe



Des représentantes du nouveau mouvement féministe perturbent la fête du jubilé de l'association suffragiste zurichoise, 1969.

Le nouveau mouvement féministe critique l'attitude des associations féminines suisses traditionnelles.

Il leur reproche de se contenter de demander les droits politiques au lieu de lutter pour obtenir une égalité totale.

7 février 1971: deuxième votation fédérale



Berne, 1971. Les premières femmes parlementaires: 11 conseillères nationales, dont une viennent-ensuite, et une conseillère aux États.

Acceptation du droit de vote et d'éligibilité des femmes:
Oui: 65,7% – Non: 34,3%

31 octobre 1971: Première élection fédérale avec la participation des femmes. Dix femmes sont élues au Conseil national. Une femme est élue au Conseil des États.

Droits des femmes ou principe fédéraliste ?



28 avril 1991. Pour la première fois, des femmes et des hommes lèvent la main ensemble à la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

La lutte pour l'égalité des droits politiques n'est pas terminée.

Entre avril 1970 et octobre 1972, 17 cantons introduisent le droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière cantonale.

En 1990, le Tribunal fédéral oblige le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures à accorder le droit de vote aux femmes.

C'est donc en 1990 seulement que l'égalité des droits politiques des femmes est complètement réalisée.

Et aujourd'hui ?

Evolution de la part des femmes dans les institutions politiques, 1983 – 2019



Source: CFS – Statistique des élections

Votations
Femmes et hommes participent à peu près autant aux votations populaires.

Élections
Représentation politique des femmes (2019)

Conseil national: 42% de femmes
Conseil des États: 26,1% de femmes

1^{er} février 1959: première votation fédérale



Marche aux flambeaux à la fin des années 60 à Zurich.

Rejet du droit de vote et d'éligibilité des femmes:
Non: 66,9% – Oui: 33,1%

Protestation

- Grève des enseignantes bâloises le 3 février 1959
- Marche aux flambeaux annuelle des suffragistes bâloises et zurichoises

1^{er} mars 1969: Marche sur Berne



Concert de sifflets sur la Place fédérale lors de la Marche sur Berne, 1969.

Le Conseil fédéral projette de signer la Convention relative aux droits de l'homme (CEDH) avec quelques réserves.

L'une d'elles concerne le fait que les femmes n'ont pas le droit de vote.

5000 femmes et quelques hommes marchent sur Berne et se rassemblent sur la Place fédérale. Ils exigent le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

Emilie Lieberherr, présidente du comité d'action de la Marche sur Berne, prononce un discours très remarqué.

Cantons avant-gardistes



Veuchâtel, 1960: Raymonde Schweizer (PS) est la première femme élue dans un parlement cantonal.

Avant 1971, certains cantons accordent le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en matière cantonale.

1959	Vaud, Neuchâtel
1960	Genève
1966	Bâle-Ville
1968	Bâle-Campagne
1969	Tessin

La Suisse lanterne rouge: pourquoi ?



L'escargot symbolise la très lente avancée du suffrage féminin en Suisse, Berne 1928.

Démocratie directe: pas suffisamment de partisans dans un corps électoral masculin.

Conseil fédéral: a montré peu d'empressément à traiter la question du suffrage féminin

Parlement: majoritairement conservateur, opposé ou indifférent au suffrage féminin.

Cantons et communes: niveau élevé d'autonomie administrative et grande liberté de décision.

Tribunal fédéral: s'en est tenu au droit coutumier, refusant d'étendre aux femmes la notion de «Suisse».

Les femmes au Conseil fédéral



2 octobre 1984. Première femme élue au Conseil fédéral, Elisabeth Kopp prête serment.

1848–2019: 119 conseillers fédéraux

110 hommes | 9 femmes

«Soyez candidates! Nous avons besoin de femmes qui disent comment elles voient la société de demain. Si nous laissons les autres décider, la société de demain sera majoritairement telle que les hommes se la représentent.»

Doris Leuthard, conseillère fédérale 2006–2018